

- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

Rédaction d'une notice d'oeuvre (2HA1164)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Pilier principal B A - histoire de l'art	Extra-muros: 1	Voir ci-dessous	2
Pilier secondaire B A - histoire de l'art	Extra-muros: 1	Voir ci-dessous	2

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps, Semestre Automne

Equipe enseignante

Prof. Régine Bonnefoit
Prof. Pascal Griener
Prof. Pierre Alain Mariaux
Gestion : Elisa Rodriguez, Assistante-doctorante

Contenu

La notice doit partir de l'objet et en tirer un fil conducteur qui porte l'argumentation à travers les paragraphes/les commentaires (ce n'est pas un collage). Malgré son caractère synthétique, la notice doit pourtant signaler des sources, et proposer un approfondissement par le biais de notes et de renvois. Les recommandations du "Guide de présentation et de rédaction d'un travail scientifique" ne s'appliquent pas pour ce type d'exercice. Quelques pistes pour faciliter la rédaction :

- l'oeuvre en soi, ou dans le contexte de sa genèse (technique particulière, aspect préparatoire, lien avec son mode/lieu/moment de production) ;
- l'oeuvre dans le contexte d'un corpus (séries, évolution dans la production de l'artiste ; partie d'une collection ou donation) ;
- l'oeuvre en relation à une autre oeuvre (qui ne sera pas forcément une oeuvre d'arts plastiques !) ;
- l'oeuvre et sa réception, en relation à un jalon chronologique (exposition, salon, concours) ;
- l'oeuvre et les écoles, courants et théories de l'art ;
- l'oeuvre en relation avec le collectionneur (commande, acquisition), ou avec le musée (acquisition, donation).

Forme de l'évaluation

Evaluation : Rédaction d'une notice de 4'000 signes avec notes et espaces compris, sans compter la bibliographie. Quand l'étudiant-e se est prêt-e à se voir attribuer une oeuvre de l'un des trois corpus définis par l'équipe enseignante, il, elle prend contact avec l'Assistante-doctorante Elisa Rodriguez.

L'étudiant-e a six semaines pour rédiger sa notice. Celle-ci sera envoyée au professeur concerné par la période à laquelle appartient l'oeuvre (format électronique, avec copie à l'assistant-e du professeur). Si le travail est jugé insuffisant, un premier échec sera notifié (1ère tentative). L'étudiant-e a deux semaines pour corriger son travail et le soumettre une nouvelle fois au professeur. Si cela devait à nouveau être jugé insuffisant, un deuxième échec sera notifié (2ème tentative = échec définitif).

Echec : veuillez vous référer à la procédure "Evaluations internes" disponible sur le website de l'IHAM et au "Règlement d'études et d'examens de la Faculté des lettres et des sciences humaines" :

<http://rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/htm/4163101.htm>

Dès le 20.09.2016 : Nouveau règlement d'études d'examens :

http://www.ne.ch/legislation-jurisprudence/pubfo/ArrRegCE/Documents/2015/FO38_01_DEF_UNINE_R_fish_26mai2015.pdf

Documentation

Se reporter aux catalogues d'exposition des grands musées (pas uniquement en français).